

Envoi par mail et par courrier

SSP – Région Genève  
A l'att. de Monsieur Yves Mugny  
Rue des Terreaux-du-Temple 6  
1201 Genève

skyguide  
swiss air navigation services ltd  
route de pré-bois 15-17  
p. o. box 796  
ch-1215 geneva 15

phone +41 22 417 41 11  
fax +41 22 417 45 09  
info@skyguide.ch  
www.skyguide.ch

date Genève, le 25.09.2008  
tel n° +41 (0)22 417 40 01  
fax n° +41 (0)22 417 45 81  
e-mail daniel.weder@skyguide.ch

subject **Amélioration du partenariat social**

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 1er septembre 2008, qui a retenu toute mon attention.

Comme vous l'avez indiqué, la question du partenariat social tient particulièrement à cœur à skyguide et nous souhaitons que les relations entre les partenaires sociaux soient les meilleures possibles. C'est pourquoi nous avons accueilli favorablement la proposition de certains syndicats de mener conjointement un programme de formation.

Je suis donc heureux de constater que le SSP mène également de son côté des réflexions visant à l'amélioration du partenariat social.

S'agissant de la compétence de la Commission CCT AOT, je tiens tout d'abord à préciser que le règlement actuel prévoit simplement que les partenaires sociaux doivent "discuter" des questions qui sont réglementées dans la CCT ou qui sont susceptibles de l'être, et qui sont afférentes aux relations entre skyguide et les employés AOT. Pour rappel, le nouveau projet de règlement - qui prévoyait la codécision en tant que telle sur l'interprétation et les modalités de mise en oeuvre de la CCT - a été refusé par les associations (c.f. 10<sup>ème</sup> Séance de la Commission CCT AOT du 22.11.07).

Toutefois, en cas de divergences d'opinion sur un sujet, la direction tend toujours vers un compromis et - lorsque les demandes des associations sont bien fondées - est capable d'analyser à nouveau un sujet et de revoir sa position.

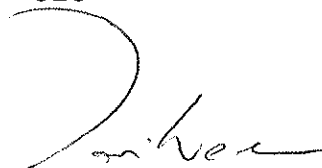
Cela étant, vous n'ignorez probablement pas que la question du partenariat social et des modalités de coopération dans les différents gremiums, et notamment la Commission CCT, font actuellement l'objet de discussions entre les partenaires sociaux. La présentation jointe en annexe a d'ailleurs été discutée conjointement entre les représentants de la direction et les présidents des syndicats - dont Yves Guézengar – dans le cadre de deux meetings. Comme vous pouvez le constater, l'idée de la codécision et de la représentation syndicale par des membres internes ou externes est précisément à l'ordre du jour.

Je prends par ailleurs note de votre refus de participer au programme de formation et ne peux que le regretter. En effet, cette formation serait l'occasion de réunir tous les partenaires sociaux et ne pourrait donc être que bénéfique sur le plan du partenariat social. Pour le surplus, nous avons l'intention d'aborder à cette occasion la question de la procédure et du déroulement des prochaines négociations. Je ne peux donc que vous inviter à prendre contact avec les autres associations et réfléchir à votre position à ce sujet. En cas de question sur ce programme de formation, Marc Bohren se tient à disposition.

Pour le reste, skyguide souhaite simplement que ses interlocuteurs viennent aux séances avec un esprit constructif et une volonté de dialogue, mais n'entend nullement s'ingérer dans l'organisation de votre syndicat.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous adresse, Monsieur, mes salutations les meilleures.

skyguide  
CEO



Daniel Weder

Copies : Marc Bohren (F) ; François Mouchet (FH)

Annexe : mentionnée